

Mairie de QUESNOY SUR DEÛLE

Commune de 7000 habitants – Lille Métropole Communauté Urbaine

JARDINIER (ÈRE)

Date de publication : 20/02/2023

Date limite de candidature : 15/03/2023

Date prévue de recrutement : 01/04/2023

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : Rémunération statutaire + 13ème mois + RIFSEEP

Nombre de poste : 2

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

MISSIONS

Descriptif de l'emploi:

Sous l'autorité du chargé de mission cadre de vie et espaces publics (paysagistes DPLG) et du responsable de la régie des espaces verts et de la voirie, le jardinier (ou la jardinière) contribuera au développement de la qualité et au bon état d'entretien et de propreté des espaces verts et de nature de la commune.

Il (elle) intervient dans le cadre des principes de la gestion différenciée des espaces verts et pour la préservation de la biodiversité de la commune.

Il (elle) collaborera au projet communal visant, dans le respect de la qualité écologique et paysagère, à s'engager pour une labellisation de type capitale de la biodiversité, territoire engagé pour la nature en Hauts-de-France et/ou Villes et Villages Fleuris.

MISSIONS : Le jardinier veille, par le biais de son implication sur le terrain, à une amélioration quotidienne du cadre de vie des usagers et apporte sa contribution à la transition écologique du territoire. Il est soucieux des enjeux environnementaux et apprécie sensibiliser l'usager à ces problématiques.

Il possède une bonne connaissance technique des travaux d'entretien et de création des espaces verts. Il est chargé, sur le patrimoine communal (square, jardin, cours d'école, secteurs naturels etc.) des travaux de gestion des espaces verts et naturels (selon les directives de ses supérieurs hiérarchiques) Son travail valorise la flore indigène et la biodiversité et participe à la mise en place de la gestion différenciée.

Missions principales :

A ce titre, le jardinier participe aux activités techniques suivantes :

- Plantations et arrosage d'arbres, d'arbustes, de plantes vivaces herbacées et de fleurs... ;
- Nettoyage des espaces publics (espaces verts et leurs abords) ;
- Désherbage manuel et mécanique des espaces verts et leurs abords ;
- Entretien des surfaces végétalisées (binage, taille saisonnières, mise en place des paillages,...) ;
- Semis de gazons et de prairies ;
- Fauchage des prairies et tonte des pelouses ;
- Entretien et maintenance des différentes aires de jeux d'enfants ;
- Gestion et ramassage des feuilles mortes ;
- Gestion et valorisation en filière adaptée des déchets issus des opérations d'entretien ;
- Surveillance et entretien de premier niveau du matériel et signalement des dysfonctionnements au chef d'équipe ;

Dans le cadre de sa mission il veillera aussi à :

- Appliquer les règles de sécurité collectives et individuelles dans le cadre de l'utilisation des matériels et des outils ;
- Rendre compte à sa hiérarchie des dégâts constatés sur les secteurs entretenus et traversés ;
- Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif ;
- Informer la population des règles de propreté des espaces publics et de savoir-vivre ;

Missions secondaires :

De façon ponctuelle, il participe aux autres missions des Services Techniques tels que ramassage des feuilles sur les espaces publics, désherbage des fils d'eau, pose de barrières, montage et mise en place d'équipements lors des manifestations communales, déneigement et salage des voiries, ramassage des poubelles de ville, etc.

PROFIL RECHERCHÉ :

Profil :

- Titulaire d'un diplôme de type CAPA/BEPA travaux paysagers / BAC PRO Aménagement paysager ;
- Permis de conduire (B) obligatoire, (le permis BE serait apprécié).

Connaissances :

- Connaissances et intérêt pour les végétaux et leur développement ;
- Connaissances des techniques culturales, de tailles et de plantation ;
- Notions de gestion différenciée (technique et pratique) et de biodiversité ;
- Connaissance de base sur le port des Equipements de Protection Individuelle et sur les gestes et postures liés à l'activité exercée.

Aptitudes :

- Savoir travailler en autonomie et en équipe ;
- Capacité d'écoute et de compréhension des consignes, notamment en matière de sécurité ;
- Capacité d'adaptation (chantier, climat) ;
- Être rigoureux, ponctuel ;
- Avoir l'esprit d'équipe ;
- Goût pour le travail en extérieur et bonnes conditions physiques ;
- Connaissance de l'outil informatique.

Compétences relationnelles :

- Sens du service public: qualité et image du service public ;
- Sens du contact.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : Mairie de QUESNOY SUR DEULE

Service d'affectation : Ateliers Municipaux, espaces verts et voiries

Temps de travail : Temps complet : 35 heures ;

Spécificités du poste : Travail le samedi matin.

AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE

Plurelya (si fonctionnaire uniquement)

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Chargé de mission cadre de vie et espaces publics (paysagistes DPLG) et Responsable de la régie des espaces verts et de la voirie ;

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

A l'attention de Madame la Maire
Mairie de Quesnoy-sur-Deûle
Place du Général de Gaulle
59890 QUESNOY SUR DEULE
Courriel : personnel@quesnoysurdeule.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.